

La déclaration d'activité du CGA Provence est enregistrée sous le numéro 93130585113 auprès du préfet de la Région.

Le bénéficiaire entend faire participer une partie de son personnel à la session de formation professionnelle organisée par l'organisme de formation sur le sujet suivant :

INTITULE DE LA FORMATION :

Visioconférence : Maitriser la déclaration des revenus fonciers

La nature de l'action de formation conformément à l'article L.6313-1 du code du travail se définit comme ***action de formation***.

PROGRAMME DE FORMATION :

Introduction. Définition, TVA, Micro foncier.

- 1ère partie : Recettes imposables (principes, recettes particulières).
- 2ème partie : Dépenses déductibles (postes principaux, charges locatives, travaux).
- 3ème partie : Déficit (résultat global, déficit imputable sur le revenu global, compléter une n°2044).